

CR UNSA de la réunion du CVU du 5 décembre 2012

Informations du Président :

- Budget de l'établissement. Rencontre du président avec la rectrice. On va essayer d'éviter des gels de postes (décidés en CA, avec obligation de passer par le CA pour le « dégel »), ce qui n'empêchera pas de jouer sur des retards d'utilisation de postes. Il y a également des discussions avec le directoire pour générer des économies. Il convient également de manifester une grande prudence dans le domaine des investissements : restent prioritaires les aménagements de sécurité et d'accessibilité et les opérations co-financées.

- la réunion avec le Sénat a été difficile pour le président mais elle ne reflétait pas des discussions sur le projet stratégique, qui a été peu contesté. Il y a manifestement une incompréhension : beaucoup attendaient des actions concrètes alors qu'il convient de définir d'abord une stratégie avant de se pencher sur les actions.

- la présidence vient d'achever le recrutement d'une nouvelle série de chargés de mission, qui ne sont pas encore officiellement nommés.

- Les CAS des trois universités de Nancy ont organisé une réunion de dissolution/fusion concrétisée par une AG le 29/11. Les nouveaux statuts ont été adoptés. Les agents de la Lorraine nord ont faiblement participé : il y aura des réunions organisées pour expliquer la démarche en Lorraine nord. La répartition des rôles entre l'Université et ce nouveau CAS appelé CAPsUL reste à déterminer. La DRH garde les prestations sociales autrefois gérées par le rectorat. Une part des actions devrait être reversée vers le CVU et la DVUC¹. Les aspects sport, culture, santé, devraient rester dans l'université. On peut se poser la question de la billetterie.

Il faudra définir une convention entre l'Université et CAPsUL, qui définisse la répartition des rôles.

Le VP CVU a pris contact avec les référents des trois ex CAS pour faire avancer le projet de convention.

Un conseiller UNSA rappelle qu'il y a une forte différence entre une association et l'université car, dans le cas de la seconde, les services doivent être offerts à tous les agents alors que l'action de la première est tournée vers ses seuls membres.

Un autre conseiller relève que si l'université demandait à l'association de rendre un service pour l'ensemble des agents, il faudrait envisager que le temps de travail de certains agents soit mis à disposition de l'association.

On convient que ce chantier en est seulement à ses débuts.

- plan stratégique de l'établissement. H. Coillard a compilé 800 actions proposées. De nombreux points sont génériques et pourraient se décliner conseil par conseil. Certains points exigent un passage devant les instances.

L'arrêté sur la création de la SATT Grand Est a été signé par le ministre : il va falloir la mettre en œuvre.

La notion de contrat de site avancée par l'Etat reste floue. Ce contrat pourrait inclure l'ENIM qui ne souhaite pas rejoindre l'UL dans un avenir prévisible. Le ministère voudra une convention multi-organismes avec les EPST et le CHU. Il y aura une réunion avec l'ensemble des acteurs lorrains du Sup qui peut aller dans le sens d'un futur PRES.

Le contrat de site fera quelques pages : c'est un document distinct du projet d'établissement.

Le débat porte ensuite sur l'examen de la liste d'actions jointe au projet d'établissement. Il apparaît difficile de faire une correspondance systématique entre le texte du projet et la liste d'actions. ? Il y a un problème de présentation des éléments du texte.

¹ Direction de la Vie Universitaire et de la Culture

Plusieurs sous-directeurs de la DVUC prennent la parole pour regretter que des actions importantes qui sont organisées en Lorraine soient présentées de manière peu ambitieuse, sinon en deçà de ce qui existe déjà.

Il est regretté que la dimension CVU ne soit pas mieux mise en valeur, d'autant plus qu'elle est caractéristique de l'UL.

Un conseiller UNSA relève quelques points : il est significatif que de nombreux acteurs souhaitent que leurs actions et leurs projets soient mieux mis en valeur, il va être difficile de faire un texte permettant de répondre à toutes ces attentes, en revanche il pourrait être intéressant pour tous de disposer à l'appui du projet d'établissement d'un texte du type rapport d'activité qui permette de citer toutes les actions intéressantes menées à l'UL. Il devrait s'agir non d'une collection d'indicateurs mais de fiches partageables par tous les acteurs. Il faudrait peut-être penser, en parallèle au document officiel, à un document de type « web » avec plusieurs niveaux d'approfondissement et une interconnexion en ce qui concerne les aspects transverses. Le document a subi une maturation intéressante depuis qu'il a été soumis au Sénat, en revanche son mode de présentation reste très classique et déclinable par la plupart des universités. Peut-être pourrait-on présenter autrement cette démarche en l'articulant sur ce qui est spécifique à l'UL, comme la démarche Vie Universitaire, qui regroupe des aspects vie étudiante et RH, ou d'autres points forts lorrains.

Ordre du jour

- le CR de la réunion du 3/10 (discussion sur le projet d'établissement) est approuvé à la majorité : quatre conseillers, absents à la séance du 3/10 ne prennent par conséquent pas part au vote, deux autres conseillers s'abstiennent.

- le CR du 17/10 suscite des débats sur le compte rendu des propos d'un conseiller. Les arguments avancés alors doivent être reportés de manière suffisamment précise pour faire comprendre la décision du CVU. Le VP CVU reverra avec la personne concernée la rédaction de son intervention. L'approbation de ce CR est reportée à une réunion ultérieure.

- Dossier Handicap.

Y. Cardellini présente l'aspect étudiant. L'accompagnement des étudiants handicapés à l'Université est encadré par une loi de 2005. En Lorraine, il y eu de plus une charte handicap en 2007. Ces mesures visent l'accès au savoir, enseignements et examens, les autres aspects de l'accueil dans les locaux sont pris en charge par ailleurs mais l'université facilite le travail des personnes qui ont en charge cet autre aspect.

Les étudiants handicapés sont identifiés par le service de santé U. On en recense actuellement environ 350 dont 200 ne nécessitent pas tous des moyens d'accompagnement.

Il existait avant la fusion un comité de pilotage lorrain regroupant les VP CEVU et les VPE et plusieurs acteurs de terrain (dont CROUS, CRL...). Il existe également un dispositif de commission handicap qui réunit autour de chaque étudiant handicapé un certain nombre d'intervenants (1 commission par étudiant handicapé).

La Lorraine dispose de dispositifs adaptés, avec notamment une résidence universitaire adaptée aux handicaps lourds, et le SISU association qui joue un rôle de prestataire de service pour l'accompagnement des handicapés (une douzaine de permanents dont un chargé de mission « insertion professionnelle »). Le SISU accompagne une centaine d'handicapés.

Il est demandé :

- l'ouverture d'une ligne financière pour l'accompagnement dans le cadre des examens (prestation qui relève de la responsabilité de l'Université, payée au SISU) pour environ 50 k€
- la création d'une « commission handicap » d'établissement qui reprendra le rôle de la commission antérieure, avec des aspects plus globaux (donc aussi pour les personnels) sur certains points comme l'accessibilité.

P. Mangenot présente l'aspect qui relève de la DRH. Pour l'instant il s'agit de l'application de la réglementation : il n'y a pas encore de politique. En septembre 2012 le volet handicap a été rattaché à

l'action sociale. Les actions menées portent sur les recrutements spéciaux et les aménagements de postes de travail, en lien avec la médecine de prévention. La DRH compte deux correspondants sur ce dossier. Les interventions s'effectuent sur sollicitation par l'agent ou par son chef de service. Il s'agit plutôt d'un rôle de conseil et d'orientation. Le budget de cette action est d'environ 35 k€.

De septembre à décembre 2012, il y a eu 7 recrutements spécifiques handicapés. Début 2011, on recensait 87 agents handicapés.

Le service répond aux enquêtes ministérielles et participe à un réseau régional de correspondants handicap (partage d'expériences).

Quelques échanges : il y a aussi la question du handicap temporaire qui présente l'inconvénient d'être brutal et de laisser peu de temps pour trouver des solutions. Un conseiller évoque le fait que les aménagements en matière d'examen doivent relever de la compétence des collègiums (instance de validation des modalités de contrôles de connaissances). Un autre conseiller explique que les aménagements de conditions d'examen sont parfois décidés par des enseignants qui ne connaissent pas le problème et peuvent avoir des conséquences négatives (trop avantager les étudiants handicapés)

JL Blin Lacroix aborde la question sous l'angle du patrimoine immobilier. En termes d'accessibilité, la situation n'est pas brillante. Un diagnostic de 2009-2010 avait relevé un besoin de travaux pour plus de 68,2M€ toutes dépenses confondues. Il y a eu un plan d'action, définissant 7 niveaux de priorité. A ce jour ce sont 3 M€ qui ont été dépensés par l'UL sur ce type d'action.

Si l'UL demande la dévolution de son patrimoine, l'Etat devra alors verser un certain montant pour la mise en sécurité, l'accessibilité et la grosse maintenance.

Il ne faut pas oublier l'action de la direction H&S dans ce type de dossier.

Une amélioration de la situation ne peut passer que par un plan pluriannuel.

Un conseiller relève que certains aménagements faits ici ou là sont mal conçus, faute de connaissances appropriées : il est important de consulter des personnes connaissant vraiment ce type de problème avant d'effectuer des travaux.

LE VP CVU propose au CVU d'approuver le versement d'une subvention au GHIP à hauteur de 2000 €, sachant que d'autres associations peuvent faire la même demande. Le CVU approuve cette demande à l'unanimité moins deux abstentions.

- FSDIE². Le VP Etudiant présente un bilan de la question. 5 réunions FSDIE se sont déroulées en 2012. 52 dossiers représentant 70 projets ont été examinés, et 57 projets retenus.

Une étude sur la vie associative permet de constater que l'activité financière des 47 associations prises en compte représente 1,8 M : on peut donc estimer que les 150 associations connues génèrent à elles toutes un volume d'environ 2,5 M€. Les associations étudiantes constituent donc des acteurs économiques notables. On ne dispose pas d'éléments de comparaison avec les autres universités.

Le budget total du FSDIE s'élève à environ 500 k€.

Cette année, le CASE³ vient de se mettre en place : il n'a pas été possible d'utiliser la totalité des moyens disponibles et c'est un argument pour négocier le report des reliquats sur 2013.

Concernant les critères qui doivent servir de base à l'action du FSDIE : en matière de projets étudiants, seuls ceux qui seront proposés par des associations étudiantes seront examinés, ce qui signifie qu'il faudra utiliser d'autres voix pour des projets portés par des individus ou initiés par l'administration. Il n'y a pas de règle concernant le périmètre minimal d'un projet mais des plafonds de financement sont prévus pour inciter à une prise en compte du plus large périmètre possible.

Un conseiller UNSA suggère que le compte rendu d'action des associations subventionnées comporte obligatoirement un poster sous format numérique. Il sera alors possible à l'administration d'utiliser ces posters pour organiser des expositions et communication sur ce pan de l'activité universitaire.

² Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

³ Comité d'Aide Sociale Etudiant



Les critères d'utilisation proposent d'utiliser au plus 30% des montants pour l'aide sociale étudiante. Une partie du FSDIE sera par ailleurs utilisé pour appuyer les associations au pro rata de leur participation dans les instances de l'UL.

La proposition de règles de répartition du FSDIE est approuvée par le CVU à l'unanimité.

On aborde la question du FNAU⁴, qui sert à financer les aides sociales (bourses, cartes alimentaires...) Il est demandé 90 k€. Le CROUS observe une augmentation de la précarité étudiante et des cas de détresse.

Concernant la troisième tranche d'attribution des financements de projet, 15 dossiers ont été suivis à 100% ; 11 suivis plus partiellement, 1 a été reporté et 7 refusés.

Fréquence Fac : cette association fait l'objet d'un plan d'aide spécifique pour apurer ses comptes (dette à l'égard de Radio France Bleu par l'attribution d'une aide exceptionnelle). L'Université ne financera plus de postes pour cette association à compter de 2013.

En ce qui concerne la présentation des résultats des examens des projets étudiants, il est convenu de ne plus reprendre la répartition par ancienne université. Certains conseillers proposent un cadre par site (Metz, Nancy, délocalisés) puisque ceci correspond aux collèges électoraux du conseil. Le VP CVU propose de reprendre les données antérieures sur ce mode de présentation afin de permettre d'avoir des références sur plusieurs années.

Les propositions concernant le FSDIE sont approuvées à l'unanimité.

- Présentation de deux conventions à l'avis du CVU :

- ANBT (association des entreprises de Nancy-Brabois Technopole) relative au plan de déplacement inter-entreprises du site. L'engagement financier est modeste (celui de l'UL est estimé à 12k€), l'action est principalement dirigée vers de la sensibilisation.

Le CVU approuve cette convention à l'unanimité.

- convention UL-MGEL relative à l'implication de la MGEL dans des actions contre les addictions.

Il est demandé qu'il y ait une liste des actions sur laquelle la MGEL s'engage sur 2013.

Rien n'empêche l'UL de mener des actions avec d'autres mutuelles étudiantes.

Le CVU approuve cette convention à l'unanimité moins deux abstentions.

- le CVU approuve les modifications de tarifs du SUAP (locations de salles, et stages de ski de fond)
Approbation unanime du CVU.

- planning de réunion de la commission permanente du CVU : 15/01 ; 26/02 ; 02/04, 14/05 ; 12/06 (plutôt l'après midi).

⁴ Fonds national d'aide d'urgence aux étudiants